

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 04 mars 2019 à 20 H 00

Date de convocation : 25 février 2019

Présents : Mme Jacqueline Sollier, M. Roger Barré, M. Gérard Hirel, Mme Anne Cornu, Mme Jacqueline Caron, M. Louis Brillet, M. Bruno Heudiard, M. Guillaume Duval, M. Eric Duteil, M. Eric Théaudière

Absents excusés : Mme Martine Guérif, M. Stéphane Gicquel

Absents : Mme Paméla Bigo

\*\*\*  
\*

### \* VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 : délibération n° 2019010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

- **décide** une augmentation de 1% sur la **Taxe d'Habitation**, et la **Taxe Foncière Bâti** et aucune augmentation sur la **Taxe Foncière Non Bâti**.
- **fixe** ainsi qu'il suit, les taux d'imposition des trois contributions directes locales à appliquer pour l'année **2019** :

Taxe d'Habitation :	13,73 %
Taxe Foncière Bâti :	14.79 %
Taxe Foncière Non Bâti :	44.00 %

### \* PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LE CENTRE DE LOISIRS DE TRESBOEUF : délibération n° 2019011

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'engagement pris par la commune de La Couyère pour verser une subvention à l'association Léo Lagrange Ouest qui accueille les enfants de la commune dans la structure d'accueil collectif pour l'enfance.

Madame Le Maire propose de verser 5 € par enfant et par jour de présence à l'association Léo Lagrange Ouest à compter du 01 janvier 2019. Elle demande à l'association de fournir un état récapitulatif mensuel de présence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de verser la subvention de 5 € par enfant et par jour de présence à l'association Léo Lagrange Ouest.

### \* DEVIS INFORMATIQUE POUR LA MEDIATHEQUE : délibération n° 2019012

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de Hospital Informatique concernant le matériel informatique pour la médiathèque.

Le devis d'un montant de 1 185, 83 € HT comprend :

- un pied et un écran vidéo projection,
- une carte vidéo,
- un écran LCD,
- câblage divers,
- frais d'installation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer ce devis.

\*\*\*  
\*